COMMISSION FOOTBALL EDUCATIF
PV N° 05 du 29-09-2026

Présidence : Sophie CHARRUET
Assiste à la séance : Laurent ABRACHY (CTD PPF), Gérald SALLEFRANQUE
Présents : Sophie CHARRUET, Michel PELLETIER, Daniel CHABERT, Sébastien ROCHAT.
Absent excusé : Lisa PAULEAU (CTD DAP),
Absents non excusés :

MODALITES DE RECOURS
Dans le cadre de l'article 188 des Règlements Généraux de la F.F.F., les décisions des Districts, des Ligues ou de la Fédération peuvent être frappées d'appel dans le délai de dix jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée (par exemple, une décision notifiée le 15 du mois ne peut être contestée que par l'envoi d'un appel, au plus tard, le 25 du mois). Si le dernier jour tombe un samedi, un dimanche ou un jour férié ou chômé, le délai est prorogé jusqu'au premier jour ouvrable suivant. Le jour de la notification est, selon la méthode utilisée : - soit le jour de la première présentation de la lettre recommandée - soit le jour de la transmission de la décision par fax ou par courrier électronique (avec accusé de réception) ;
- soit le jour de la publication de la décision sur le journal officiel ou internet.
Si plusieurs de ces procédures sont utilisées, la première date est prise en compte. Les règlements des compétitions peuvent prévoir des dispositions spécifiques concernant les délais d'appel. Les décisions des Commissions (sauf en matière disciplinaire) sont donc susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel du District siégeant en 2ème instance. Le droit d'appel, fixé par le Comité de Direction chaque saison, sera portée au débit du compte du club réclamant et sera remboursé dans le cas où le club réclamant obtient gain de cause par la commission d'Appel. La partie succombante sera pénalisée d'une amende au moins égale au droit restitué. L'appel est adressé à la commission d'appel par lettre recommandée, télécopie ou courrier électronique obligatoirement avec en tête du club, ou par l'adresse e-mail officielle des clubs délivrée par la Ligue de la Méditerranée. A la demande de la commission compétente, l'appelant devra être en mesure de produire un accusé de réception de cet envoi. Le non-respect de ces formalités entraîne l'irrecevabilité de l'appel. La commission compétente transmet, par tous moyens, une copie de cet appel aux parties intéressées. La Commission compétente saisie de l'appel statue sur sa recevabilité, puis sur la régularité de la procédure antérieure, puis sur le fond. Les décisions prises en 2ème instance par la Commission d'Appel du District sont, elles-mêmes, susceptibles d'appel en 3ème et dernière instance devant la Commission Générale d'Appel de la Ligue de la Méditerranée selon la procédure décrite ci-dessus.

La séance est ouverte à 13H00

Ordre du jour.

- Courriers
- Suivi des compétitions

La commission valide le PV n° 04 du 22/09/2026.

COURRIERS

- Courriel du 22/09/2026 de LARAGNE Sp : Déplacement à BRIANCON au plateau du 10/10/2026. Lu et noté ;
- Courriel du 23/09/2026 de USMOYENNE DURANCE : Changement lieu plateau U10/U11 du 26/09/2026. Lu et noté ;
- Courriel du 23/09/2026 de USCA PEIPIN : Demande alternance entre plateau U6/U7 et plateau U8/U9. Lu et noté ;
- Courriel du 24/09/2026 de USB SEYNE LES ALPES : Demande de report rencontre U12/U13 du 26/09/2026. Lu et noté, réponse faite ;
- Courriel du 24/09/2026 de AS VALENSOLE GREOUX : Absence plateau U8/U9 du 26/09/2026. Lu et noté ;
- Courriel du 25/09/2026 de AFC SAINTE TULLE PIERREVERT : Demande engagement 3e équipe en U10/U11, niveau 2. Lu et noté ;
- Courriel du 25/09/2026 de FC VOLONNE : Date report rencontre U12/U13 du 26/09/2026. Lu et noté, réponse faite ;
- Courriel du 25/09/2026 de AS FORCALQUIER : Absence rentrée du foot U6/U7 du 26/09/2026. Lu et noté ;
- Courriel du 28/09/2026 de Mairie de VILLENEUVE : Terrain indisponible du 29/09 au 20/10/2026. Lu et noté ;
- Courriel du 28/09/2026 de GAP Foot 05 : Signalement de l'absence de la composition de l'équipe du club de FC l'AVANCE concernant la rencontre U12/U13 du 26/09/2026. Lu et noté.

SUIVI DES COMPETITIONS

Toute correspondance doit-être adressée sur la messagerie officielle du secrétariat du District des Alpes par les messageries officielles des clubs. Aucune demande via les messageries personnelles ne sera prise en compte.

RAPPEL 1 : La commission demande aux clubs organisateurs des différents plateaux d'être très vigilant sur l'élaboration des feuilles de plateaux.

RAPPEL 2 : Concernant les forfaits et les terrains impraticables, un bénévole du District assure une astreinte en dehors des horaires d'ouverture du District des Alpes les vendredis de 17h à 20h, les samedis de 9h à 20h et les dimanches de 9h à 14h30.
Il est joignable au 0684340483 et confirmation par courriel à l'adresse suivante : astreinte@alpes.fff.fr

RAPPEL 3 : Sur les feuilles de présences concernant les catégories U7, U9 et U11, veuillez cocher les joueurs présents sur le plateau concerné.

RAPPEL 4 : En cas de forfait d'une équipe 1 ou plus les équipes 2 ou plus seront déclarés forfait (exemple : club A 1 forfaits, les équipes 2 et 3 seront également forfait)

CRITERIUM U13

- ***Accession - Brassage***
  - **Journée 1 du 12/09/2026**
    - ✓ Match n° 79393187 : US MOYENNE DURANCE 1 – US MOYENNE DURANCE 2. **La commission demande au club de US MOYENNE DURANCE de transmettre au secrétariat du District des Alpes la feuille de match papier avant le lundi 21/09/2026 délai de rigueur. Reçue.**

- **Journée 3 du 26/09/2026**
  - ✓ Match n° 79393198 : GAP Foot 05 1 – CA DIGNE 04 F 1. **En l'absence d'accord entre les 2 clubs, la commission fixe cette rencontre au 17/10/2026 à 14h00.**

❖ ***Départemental- Brassage***

❖ *Poule A*

- **Journée 1 du 19/09/2026**
  - ✓ Match n° 79393280 : L'ARGENTIERE Sp 1 – AS EMBRUN 1. **La commission demande au club de L'ARGENTIERE Sp de transmettre au secrétariat du District des Alpes la feuille de match papier pour le lundi 28/09/2026 délai de rigueur.** **Reçue**
- **Journée 6 du 28/11/2026**
  - ✓ Match n° 79393252 : SAINT CREPIN EYGLIERS Sp 2 – LARAGNE Sp 1. **Avancé à 12h30.**

❖ *Poule B*

- **Journée 1 du 19/09/2026**
  - ✓ Match n° 73993258 : AS SAINT ANDRE 1 – US MOYENNE DURANCE 4. **Engagement tardif, programmé le 17/10/2026 à 14h00.**

❖ *Poule C*

- **Journée 2 du 26/09/2026**
  - ✓ Match n° 79393291 : FC VOLONNE 2 – CA DIGNE 04 F 2. **La commission fixe la rencontre le 31/10/2026 à 14h00 en raison de la rentrée du foot féminin prévu le 03/10/2026.**
- **Journée 4 du 14/11/2026**
  - ✓ Match n° 79462729 : FC BARCELONNETTE 1 – CA DIGNE 04 F 2. **La commission fixe la rencontre le 17/10/2026 à 14h00 en raison du tour de cadrage du Festival U13 "PITCH" prévu le 10/10/2026.**

❖ *Poule E*

- **Journée 1 du 19/09/2026**
  - ✓ Match n° 79393345 : USB SEYNE LES ALPES 1 – AS FORCALQUIER 2. **Engagement tardif, programmé le 17/10/2026 à 14h00.**
- **Journée 2 du 26/09/2026**
  - ✓ Match n° 79393348 : AFC SAINTE TULLE PIERREVERT 2 - USB SEYNE LES ALPES 1. **En l'absence d'accord entre les 2 clubs, la commission fixe la rencontre au 31/10/2026 à 14h00.**

FESTIVAL U13 "PITCH"

❖ ***Cadrage***

Samedi 10/10/2026 à 14h00

- Site 1 à FORCALQUIER :
  - ✓ AS FORCALQUIER 2 – CA DIGNE 04 F 2 – GJ BASSIN DU LARGUE 2 – US VIVO 04 2
- Site 2 à VINON :
  - ✓ ESVVG 2 – ESVVG 3 – AFC SAINTE TULLE PIERREVERT 2 – EP MANOSQUE 2
- Site 3 à LES MEES :
  - ✓ US MOYENNE DURANCE 2 – US MOYENNE DURANCE 3 – US MOYENNE DURANCE 4 – Entente VOLONNE/MALIJAI 2
- Site 4 à GAP :
  - ✓ GAP Foot 05 2 – GAP Foot 05 3 – GAP Foot 05 4 – GAP Foot 05 5
- Site 5 à TALLARD :

- ✓ ASF TALLARD 2 – FC SISTERON 2 – LARAGNE Sp 2 – SAINT CREPIN EYGLIERS 2 – AF CHAMPSAUR VALGAU 2

1 équipe par site qualifiée pour le 1er tour qui aura lieu le 14/11/2026.

RAPPEL : Concernant les catégories U6/U7, U8/U9, U10/U11, Il est impératif de faire joueurs les enfants une fois la demande de licence enregistré au niveau des instances sportives.

U11

❖ **Plateaux du samedi 19/09/2026**

♦ ***Niveau 1 Nord***

- ✓ Site n°1 à Embrun : Manque feuille de Challenge et feuille de présence de L'ARGENTIERE Sp. **La commission demande au club de l'AS EMBRUN de nous fournir la feuille de Challenge et au club de L'ARGENTIERE Sp de nous fournir la feuille de présence pour le lundi 28/09/2026 délai de rigueur. Reçu feuille de présence de L'ARGENTIERE Sp le 24/09/26.**
- ✓ **Manque feuille de challenge. Transmis à la commission concernée pour suite à donner.**
- ✓ Site n° 2 à Laragne : Manque feuille de Plateau et de Challenge, et de présence de LARAGNE Sp, AF CHAMPSAUR VALGAU 1, GAP Foot 05 1 et 2. **La commission demande au club de LARAGNE Sp de nous fournir la feuille de plateau, de Challenge et les feuilles de présences pour le lundi 28/09/2026 délai de rigueur. Reçu le 26/09/2026.**

♦ ***Niveau 1 Sud***

- ✓ Site N° 1 à Digne : Manque feuille de Challenge.et feuille de présence de GJ BASSIN DU LARGUE. **La commission demande au club de CA DIGNE 04 F la feuille de Challenge et au club de GJ BASSIN DU LARGUE de nous fournir la feuille de présence pour le lundi 28/09/2026 délai de rigueur. Reçu le 25/09/2026.**
- ✓ Site N° 2 à Sisteron : Manque feuille de plateau, de Challenge et de présence. **La commission demande au club de FC SISTERON de nous fournir la feuille de plateau, de Challenge et la feuille de présence pour le lundi 28/09/2026 délai de rigueur. Reçu feuille de présence de l'US MOYENNE DURANCE 1 et 2.**
- ✓ **Manque feuille de plateau, et feuille de présence de SISTERON 1. Transmis à la commission concernée pour suite à donner.**

♦ ***Niveau 2 Nord***

- ✓ Site N° 1 à Chorges : Manque feuille de Challenge. **La commission demande au club de O CHORGES de nous fournir la feuille de Challenge pour le lundi 28/09/2026 délai de rigueur. Reçu le 28/09/2026.**
- ✓ Site N° 2 à Saint-Bonnet : Manque feuille de Challenge et de présence de l'AF CHAMPSAUR VALGAU 2. **La commission demande au club de l'AF CHAMPSAUR VALGAU de nous fournir la feuille de Challenge et la feuille de présence pour le lundi 28/09/2026 délai de rigueur. Reçu feuille de présence le 24/06/2026.**
- ✓ **Manque feuille de challenge. Transmis à la commission concernée pour suite à donner.**

- ✓ Site N° 3 à Barcelonnette : Manque feuille de Challenge. **La commission demande au club de FC BARCELONNETTE de nous fournir la feuille de Challenge pour le lundi 28/09/2026 délai de rigueur. Reçue.**

♦ ***Niveau 2 Sud***

- ✓ Site N° 2 à Sainte-Tulle : Manque de Challenge et feuilles de présence de l'EP MANOSQUE 2 et de FC VOLONNE. **La commission demande au club de l'AFC SAINT TULLE PIERREVERT de nous fournir la feuille de Challenge et aux clubs de l'EP MANOSQUE et FC VOLONNE de nous fournir la feuille de présence pour le lundi 28/09/2026 délai de rigueur. Reçu le 25/09/2026.**
- ✓ Site N° 3 à Peyruis : Manque feuille de plateau, de Challenge et de présence des clubs de US MOYENNE DURANCE 3 et 4, SCR RIEZ et AS FORCALQUIER 2. **La commission demande au club de l'US MOYENNE DURANCE de nous fournir la feuille de plateau, de Challenge et les feuilles de présences pour le lundi 28/09/2026 délai de rigueur. Reçu feuille de plateau, feuille de présence le 24/09/2026.**
- ✓ **Manque feuille de challenge. Transmis à la commission concernée pour suite à donner.**
- ✓ **Absence non prévenue de RIEZ. Transmis à la commission concernée pour suite à donner.**

❖ **Plateaux du samedi 26/09/2026 :**

♦ ***Niveau 1 - Nord***

- ✓ Site n° 1 à Saint-Bonnet : Manque feuille de challenge. **La commission demande au club de L'AF CHAMPSAUR VALGAU de nous faire parvenir la feuille de challenge pour le lundi 05/10/2026 délai de rigueur.**
- ✓ Site n° 2 à L'Argentière : Manque feuilles de plateau, de challenge et de présence de L'ARGENTIERE Sp, GAP 1 et GAP 2. **La commission demande au club de L'ARGENTIERE Sp de nous faire parvenir les documents manquants pour le lundi 05/10/2026 délai de rigueur.**

♦ ***Niveau 1 - Sud***

- ✓ Site n° 1 à Sainte-Tulle : **OK**
- ✓ Site n° 2 à Peyruis : Manque feuille de challenge. **La commission demande au club de L'US MOYENNE DURANCE de nous faire parvenir la feuille de challenge pour le lundi 05/10/2026 délai de rigueur.**

♦ ***Niveau 2 - Nord***

- ✓ Site n° 1 à Gap : Manque feuille de challenge. **La commission demande au club de GAP Foot 05 de nous fournir la feuille de challenge avant le lundi 05/10/2026 délai de rigueur.**
- ✓ Site n° 2 à Veynes : Manque feuilles de plateau et de challenge. **La commission demande au club de US VEYNES SERRES de nous fournir les documents manquants avant le lundi 05/10/2026 délai de rigueur.**
- ✓ Site n° 3 à La Saulce : **OK**

♦ ***Niveau 2 - Sud***

- ✓ Site n° 1à Forcalquier : Manque feuille de challenge. **La commission demande au club de AS FORCALQUIER de nous fournir la feuille de challenge avant le lundi 05/10/2026 délai de rigueur.**
- ✓ Site n° 2 à Valensole : Manque feuille de challenge. **La commission demande au club de L'AS VALENSOLE GREOUX de nous fournir la feuille de challenge avant le lundi 05/10/2026 délai de rigueur.**
- ✓ Site n° 3 : à Aiglun : Manque feuille de challenge. **La commission demande au club de US AIGLUN de nous fournir la feuille de challenge avant le lundi 05/10/2026 délai de rigueur.**
- ✓ Site n° 4 : à Riez : Manque feuille de challenge. **La commission demande au club de SCR RIEZ de nous fournir la feuille de challenge avant le lundi 05/10/2026 délai de rigueur.**

❖ **Plateaux du samedi 10/10/2026**

- ♦ ***Niveau 1 - Nord***
  - ✓ Site 1 à Briançon : OBSC, AFCV 1, ARGENTIERE, LARAGNE.
  - ✓ Site 2 à Gap : GAP 1, GAP 2, EMBRUN, SAINT CREPIN 1.
- ♦ ***Niveau 1 - Sud***
  - ✓ Site 1 à Villeneuve : VIVO 1, DIGNE 1, ESMD 1, ESMD 2.
  - ✓ Site 2 à Dauphin : GJBL, SISTERON 1, EPM 1, AFC St TULLE PIERREVERT 1.
- ♦ ***Niveau 2 - Nord***
  - ✓ Site 1 à Tallard : TALLARD 1 et 2, LA SAULCE, GAP 3.
  - ✓ Site 2 à La Bâtie : AVANCE, BARCELONNETTE, SAINT CREPIN 2, CHORGES.
  - ✓ Site 3 à La Roche : LA ROCHE, VEYNES, AFCV 2.
- ♦ ***Niveau 2 - Sud***
  - ✓ Site 1 à Sainte-Tulle : AFC St TULLE PIERREVERT 2, FORCALQUIER 1, ORAISON 1, EPM 2.
  - ✓ Site 2 à Volonne : VOLONNE, ASVG, DIGNE 2, SISTERON 2.
  - ✓ Site 3 à Oraison : ORAISON 2, USMD 3, USMD 4, VIVO 2.
  - ✓ Site 4 à Forcalquier : FORCALQUIER 2, AIGLUN, RIEZ, VINON.

U9

❖ **Plateaux du samedi 26/09/2026**

- ♦ Site 1 à Briançon : Manque la feuille de plateau et les feuilles de présences. **La commission demande au club de O BRIANCON SERRE CHE de nous fournir les documents pour le lundi 05/10/2026 délai de rigueur.**
- ♦ Site 2 à Tallard : **OK**
- ♦ Site 3 à Sisteron : **OK**
  - ✓ **USCA Peipin absence non prévenue. Transmis à la commission concernée pour suite à donner.**
- ♦ Site 4 à Villeneuve : Manque la feuille de plateau et les feuilles de présences. **La commission demande au club de US VIVO 04 de nous fournir les documents pour le lundi 05/10/2026 délai de rigueur.**
- ♦ Site 5 à Dauphin : Manque feuille de présence de SCR RIEZ. **La commission demande au club de SCR RIEZ de nous fournir le document pour le lundi 5/10/2026 délai de rigueur.**
  - ✓ **AS VALENSOLE GREOUX absent prévenue**. **Transmis à la commission concernée pour suite à donner.**

❖ **Plateaux du samedi 10/10/2026**

- ♦ Site 1 à Saint Bonnet :
- ♦ Site 2 à La Saulce :
- ♦ Site 3 à Embrun :
- ♦ Site 4 à ST Auban :
- ♦ Site 5 à Riez :

U7

❖ **Plateau du 10/10/2026**

- ♦ Site 1 à Peipin :
- ♦ Site 2 à Les Mées :
- ♦ Site 3 à Chorges :
- ♦ Site 4 à Laragne :

Rentrée du Foot

- Féminines à SAINT BONNET le samedi 03/10/2026.

Prochaine réunion : Mardi 06/10/2026 en visio conférence

Présidente
Sophie CHARRUET

Secrétaire
Michel PELLETIER